



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 4 MAI 2015**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tenue le lundi quatre mai deux mille quinze, au 94, rue de l'Église, à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur André-Marcel Évéquoz, maire, à laquelle session étaient présents :

Mesdames Manon Cadieux et Mireille Campeau, messieurs André Trudel, Éric Lévesque, Aurèle Cadieux et Pascal Bissonnette, tous conseillers, et formant la totalité du conseil.

Était également présente : Madame Manon Lambert, directrice générale.

**POINT 1
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est 19 h 30, le maire ouvre l'assemblée.

**POINT 2
LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

**15-05-56 POINT 3
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis en ajoutant le sujet suivant au point varia :

14A – Adhésion – Regroupement des associations pour la protection des lacs et cours d'eau des Hautes-Laurentides (RAP-HL)

**15-05-57 POINT 4
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 AVRIL 2015**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance régulière du 13 avril 2015 a été transmise aux membres du conseil;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 13 avril 2015 soit approuvé.

15-05-58

**POINT 5
CONSIDÉRATIONS DES COMPTES – AVRIL 2015**

Il est proposé par : Mireille Campeau
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le conseil accepte les registres de chèques suivants:

- le registre des chèques-salaires, portant les numéros D1500081 à D1500104, totalisant 8 986 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 avril 2015;
- le registre des chèques-généraux, portant les numéros CP1500147 à CP1500190, totalisant 37 701,67 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 avril 2015;
- La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

15-05-59

**POINT 6
CORRESPONDANCE**

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La correspondance soit acceptée tel que lue.

PROVENANCE

- De la Direction générale des infrastructures du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, nous informant que la reddition de compte finale pour la TECQ 2010-2013 est reportée au 15 septembre 2015 au lieu du 31 décembre 2014.
- De la Fondation du Centre hospitalier de Mont-Laurier – Invitation à l'Omnium de golf au profit de la FCHML.
- De la Table de concertation en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle de la MRC d'Antoine-Labelle – Présentation de la phase 3 du projet « Affichons-nous contre la violence » - Demande d'installation d'un panneau de sensibilisation contre la violence. Le conseil autorise ladite installation sur son territoire.
- De la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre – Séance d'information sur la collecte des matières organiques – Mardi 2 juin 2015 à 19 h à la Salle Communautaire de Mont-Saint-Michel.

**POINT 7
PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quelques citoyens, cinq (5), étaient présents. Aucune question, seulement de l'information.

15-05-60

**POINT 8
DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION
DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)**

ATTENDU le mauvais état de la chaussée à divers endroits sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Michel;

ATTENDU QUE la Municipalité a débuté des travaux majeurs de réparation de chaussée sur la montée du Lac Gravel, le chemin Tour-du-Lac Gravel, le Rang 4 – Gravel et le Rang 1 - Moreau, à l'automne 2014;

ATTENDU QUE la Municipalité désire poursuivre les travaux de réparation de chaussée et de pavage sur lesdits chemins;

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité adresse une demande de subvention, dans le cadre du « Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) », au député de Labelle, monsieur Sylvain Pagé, afin de réaliser des travaux majeurs sur les chemins de la Municipalité pour l'année 2015, soit :

- Montée du Lac Gravel
- Chemin Tour-du-Lac-Gravel
- Rang 4 – Gravel
- Rang 1 - Moreau

Qu'un dossier expliquant la nature des travaux à réaliser soit transmis au député et au ministère des Transports du Québec.

15-05-61

POINT 9

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CLUB DES PIONNIERS DE SAINTE-ANNE-DU-LAC – RALLYE DE CANOTS 2015

ATTENDU QUE le *Club des Pionniers* de Sainte-Anne-du-Lac organise son rallye de canots annuel en juillet prochain;

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel verse, à titre d'aide financière, la somme de 100 \$ à l'organisme *Club des Pionniers* pour leur activité « Rallye de canots – Édition 2015 », conditionnellement à ce que cet organisme bénéficiaire s'engage à publiciser la participation financière de la Municipalité à leur activité.

15-05-62

POINT 10

DEMANDE DE BOURSES D'ÉTUDES – FINISSANTS 2015 – CENTRE CHRIST-ROI – ÉDUCATION DES ADULTES

ATTENDU la demande de bourses d'études aux finissant(e)s 2015 du Centre Christ-Roi;

ATTENDU QU'une bourse pourrait être remise à un(e) étudiant(e) finissant(e) de la Municipalité de Mont-Saint-Michel;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

QU'une bourse de 300 \$ soit offerte au Centre Christ-Roi – Éducation des adultes, pour remettre à un(e) étudiant(e) finissant(e) de Mont-Saint-Michel qui aura démontré du sérieux et de la persévérance dans sa formation et qui continuera ses études pour obtenir un D.E.P. ou un D.E.C.

Dans l'hypothèse où aucun finissant méritant ne proviendrait de notre municipalité, la bourse ne serait pas octroyée et remise à la municipalité. Ce montant sera versé au moment où nous aurons été informés qu'il y aura un(e) étudiant(e) éligible à recevoir cette bourse.

15-05-63

POINT 11
ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LAC SAINT-PAUL – MAIN-D'ŒUVRE – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE la *Loi sur les cités et villes* et le *Code municipal du Québec* permettent à toute municipalité de conclure une entente intermunicipale ayant entre autres pour objet d'organiser le service des travaux publics;

ATTENDU les faibles populations et le nombre restreint d'employés municipaux des municipalités de Mont-Saint-Michel et de Lac-Saint-Paul;

ATTENDU QU'il serait bénéfique de mettre en commun la main-d'œuvre des départements des travaux publics de ces deux (2) municipalités afin de répondre adéquatement à leurs besoins non récurrents et ainsi éviter d'alourdir le fardeau fiscal des contribuables;

ATTENDU QUE les parties sont d'avis qu'il est dans l'intérêt de leurs contribuables de se prévaloir des dispositions de la loi;

Il est proposé par : André Trudel
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité de Mont-Saint-Michel entérine l'entente intermunicipale à intervenir avec la Municipalité de Lac-Saint-Paul relative à l'organisation, l'opération et la gestion administrative d'une mise en commun de la main-d'œuvre du département des travaux publics des desdites municipalités.
2. Le maire et la directrice générale soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer ledit protocole ainsi que tous documents donnant effet aux présentes, pour et au nom de la Municipalité.

15-05-64

POINT 12
RAPPORT ANNUEL 2014 – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle est entré en vigueur le 3 juin 2005;

ATTENDU QUE l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique a fourni un modèle de présentation du rapport annuel avec ses exigences;

ATTENDU QUE le rapport annuel 2014 de la MRC d'Antoine-Labelle intègre le bilan des réalisations de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, en lien avec le plan de mise en œuvre locale adopté et intégré au schéma.

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le rapport annuel 2014, du « Schéma de couverture de risques en service incendie – Section Mont-Saint-Michel », soit adopté tel que déposé et transmis au ministère de la Sécurité publique par la MRC d'Antoine-Labelle.

15-05-65

POINT 13
PROPOSITIONS D'OPTIMISATION POUR LES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE

ATTENDU QUE la firme PSM Gestion de Risques a été mandatée par la MRC d'Antoine-Labelle pour la réécriture du « Schéma de couverture de risques en incendie »;

ATTENDU QUE ladite firme a déposer des scénarios d'optimisation des Services de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Mont-Saint-Michel doit statuer sur ses orientations politiques dans ce dossier;

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel transmettre à la firme PSM Gestion de Risques le sondage dûment rempli concernant les scénarios d'optimisation des Services de sécurité incendie.

15-05-66

POINT 14
VARIA – PAROLE AU CONSEIL
A) ADHÉSION – REGROUPEMENT DES ASSOCIATIONS POUR LA PROTECTION DES LACS ET COURS D'EAU DES HAUTES-LAURENTIDES (RAP-HL)

Il est proposé par : Mireille Campeau
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité de Mont-Saint-Michel adhère au Regroupement des associations pour la protection des lacs et cours d'eau des Hautes-Laurentides (RAP-HL) pour l'année 2015.
2. La Municipalité verse au RAP-HL, la somme de 40 \$, représentant le coût de la cotisation annuelle.
3. La Municipalité désigne monsieur Luc Marcotte, inspecteur en bâtiment et en environnement, à titre de représentant de la Municipalité au sein de l'organisme.

15-05-67

POINT 15
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La séance soit levée. Il est 20 h 35.

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ
Maire

MANON LAMBERT
Directrice générale